

# Louis-Ferdinand Céline : les manuscrits de la discorde

**Depuis la réapparition des inédits de l'auteur de « Mort à crédit », une féroce bataille judiciaire oppose les héritiers de sa veuve et leur dernier « dépositaire ». Une enquête a été ouverte par le parquet de Paris pour recel de vol.**

Par [Vincent Monnier](#)

BIBLIOBS. Publié le [19 septembre 2021 à 17h00](#) Mis à jour le 19 septembre 2021 à 21h38



Jean-Pierre Thibaudat, qui a dévoilé les inédits, et son avocat, Emmanuel Pierrat, posent avec des exemplaires du « Monde » du 6 août, qui faisait sa une sur leur découverte.  
(COLL. PERSONNELLE EMMANUEL PIERRAT)



C'est une affaire de vol qui pourrait déboucher sur un procès, plus de soixante-dix-sept ans après les faits. Sans qu'il soit nécessaire de blâmer les lenteurs de la justice, mais plutôt les turpitudes de l'Histoire et les vicissitudes humaines. Depuis la réapparition inattendue des manuscrits volés de Louis-Ferdinand Céline, une féroce bataille judiciaire se joue dans les coulisses.

D'un côté, les deux ayants droit de la veuve de l'écrivain : Véronique Chovin, 69 ans, une ancienne danseuse formée par Lucette Destouches, devenue sa confidente, puis son héritière et sa vestale, et M<sup>e</sup> François Gibault, 89 ans, gardien du temple célinien au crâne de bonze, fin lettré ayant été l'avocat d'affreux jojos comme Bokassa ou Kadhafi. Tous deux sont défendus par Jérémie Assous, 44 ans, enfant terrible du barreau, qui a fait ses premières armes chez Gibault.

De l'autre, Jean-Pierre Thibaudat, ancien journaliste de « Libération », spécialiste du théâtre, qui s'est soudain retrouvé sur le devant de la scène en se présentant comme le « *miraculeux dépositaire* » de milliers de feuillets volés à l'écrivain lors de la Libération de Paris, à l'été 1944. Son avocat, l'omniprésent Emmanuel Pierrat, défenseur de Michel Houellebecq, [Gabriel Matzneff](#) ou encore [Edouard Louis](#), était jusqu'à peu l'ami de François Gibault. La semaine dernière, ce dernier n'a pas daigné saluer son confrère quand il l'a croisé au vernissage d'une exposition à la Fondation Dubuffet.

## Des positions irréconciliables

Depuis février, la nouvelle affaire Céline fait l'objet d'une enquête préliminaire confiée à l'Office central de Lutte contre le Trafic de Biens culturels (OCBC). Celle-ci fait suite à une plainte pour recel de vol déposée par les deux héritiers de Lucette Destouches. « *C'était la seule façon pour nous de récupérer ces biens* », avance Véronique Chovin. Dans le cadre des investigations en cours, les enquêteurs ont entendu en juillet dernier Jean-Pierre Thibaudat. Selon nos informations, Emmanuel Pierrat a également été entendu dans ce dossier.



Véronique Chovin, cohéritière de Lucette Destouches, la veuve de l'écrivain.  
(JEAN-FRANÇOIS PAGA/OPALE VIA LEEMAGE)

Entre les deux parties, les positions se sont vite révélées inconciliables. Début juin 2020, Emmanuel Pierrat prend contact par téléphone avec François Gibault. Les deux avocats se connaissent bien, ils partagent une même passion pour la littérature, les arts et les cabinets de curiosité. Il veut l'entretenir d'une affaire urgente. Un ex-journaliste du nom de Jean-Pierre Thibaudat se dit détenteur de milliers de pages rédigées par Louis-Ferdinand Céline, et

inédites, qu'il a retranscrites pendant des années. Il souhaiterait les rendre publiques et a demandé à M<sup>e</sup> Pierrat de le représenter.

De prime abord, François Gibault se montre circonspect. Journaliste ou pas, il ne s'agirait pas du premier hurluberlu à revendiquer posséder des documents ayant appartenu à l'auteur de « Guignol's Band ». Emmanuel Pierrat le rassure. Lors de son premier contact avec Thibaudat, lui-même s'est interrogé : et s'il avait affaire à un mythomane ? Jusqu'au jour où son client s'est rendu à son cabinet, boulevard Raspail, encombré de deux valises débordant de feuillets jaunis par le temps. A l'intérieur, des manuscrits, des lettres et des documents personnels dont l'appartenance à Louis-Ferdinand Céline ne fait guère de doute. « *Ses yeux brillèrent de stupeur* », racontera plus tard le critique dramatique.



Manuscrit de « la Volonté du roi de Krogold » (YANNICK STEPHANT POUR « L'OBS »)

Les deux avocats conviennent d'un rendez-vous rapide. Il se tient, en toute discrétion, le 11 juin 2020, au cabinet de M<sup>e</sup> Pierrat. François Gibault s'y rend accompagné de Véronique Chovin. Ils espèrent voir sur place les fameux documents. Il n'en sera rien. Cette fois-ci, Jean-Pierre Thibaudat est venu sans ses valises. Pas même un échantillon. Ils doivent donc se contenter de l'écouter narrer son histoire : l'appel à la rédaction de « Libération » voici quinze ans, ce mystérieux anonyme qui lui remet plusieurs cartons, la promesse de ne pas rendre publics ces écrits avant la mort de Lucette Destouches... « *Nous n'avons pas cru un traître mot de son histoire* », se rappelle Véronique Chovin.

Sur la réalité des documents, ils n'ont, en revanche, aucun doute. A plusieurs reprises, François Gibault, parfait connaisseur de l'œuvre comme de la vie de Céline, teste Jean-Pierre Thibaudat. « *Il se rend alors compte qu'il a effectivement mené un travail remarquable sur ces documents* », raconte M<sup>e</sup> Emmanuel Pierrat. Selon ce dernier, François Gibault fait alors une proposition à l'ancien journaliste : « *C'est vous qui allez faire l'édition chez Gallimard.* » « *Sans que Jean-Pierre Thibaudat l'ait demandé* », ajoute Me Pierrat. Un rendez-vous avec Antoine Gallimard aurait même été évoqué. Une version qui diverge de celle de son confrère : « *Lui le voulait [être l'éditeur scientifique, NDLR]. Je lui ai dit "pourquoi pas", mais je n'ai pas donné d'accord formel* », confiait [François Gibault à « L'Obs »](#) en août dernier.

Véronique Chovin raconte, elle, avoir gardé le silence pendant l'essentiel du rendez-vous. « *J'étais comme abasourdie* », nous confie-t-elle. A un moment de la discussion, elle intervient toutefois pour rappeler que ces documents ont été volés. « *Aucun problème, il y a prescription* », aurait répliqué aussitôt Emmanuel Pierrat. Lors de ce premier rendez-vous, Jean-Pierre Thibaudat formule ses doléances : il souhaite remettre les documents à l'Imec (l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, basé près de Caen), pour lequel il a réalisé plusieurs travaux par le passé. Au moment de prendre congé, les deux héritiers lui demandent une liste détaillée des pièces en sa possession. « *Nous n'avons rien exprimé au cours de ce rendez-vous, mais dans l'esprit de Me Pierrat on sentait que c'était une affaire entendue* », dit Véronique Chovin.

## L'ire des ayant droits

Dès le lendemain, l'avocat leur transmet par mail un inventaire de ce qu'il appelle le « *fonds inédit* » de Céline détenu par son client, une liste en onze points décrivant son trésor. Celle-ci les laisse stupéfaits : une partie des documents correspond à ceux dérobés dans l'appartement de la rue Girardon, mais d'autres sont des œuvres dont ils ignoraient l'existence. Le mail accompagnant l'envoi accentue leur malaise.



L'avocat François Gibault chez lui à Paris, en août. (YANNICK STEPHANT POUR « L'OBS »)

« Dans le cadre de nos discussions du 11 juin, nous nous sommes accordés pour que le fonds inédit fasse l'objet d'une donation au FMCC [Fonds Mémoire de la Création contemporaine] aux fins de conservation par l'Imec et d'ouverture à la consultation », écrit M<sup>e</sup> Pierrat. Il précise d'ailleurs représenter l'Institut en « [sa] qualité de secrétaire général ». Et de poursuivre :

« Il a été également convenu d'une publication de tout ou partie du fonds inédit aux Editions Gallimard. Dans ce cadre, il a été convenu que Jean-Pierre Thibaudat en assurera l'édition scientifique. »

Le courriel provoque l'ire des ayants droit. A leurs yeux, Jean-Pierre Thibaudat se comporte comme s'il avait le « moindre droit » sur ces documents alors qu'il connaît leur « origine frauduleuse », négociant leur remise pour se garantir un rôle de premier plan dans leur exploitation éditoriale. « A la fin de sa fin, Lucette aurait bien eu besoin de l'argent généré par l'exploitation commerciale de ces manuscrits », tempête aussi Véronique Chovin. Le 16 juin 2020, celle-ci adresse par courriel une fin de non-recevoir à Emmanuel Pierrat : « Nous considérons que les documents détenus par M. Jean-Pierre Thibaudat étaient la propriété de Lucette Destouches, dont nous sommes les héritiers. Nous nous opposons donc à la remise de cet ensemble à l'Imec [les deux héritiers penchent pour une remise à la BNF] et nous en revendiquons sa propriété. »

Le même jour, l'avocat des deux héritiers, Jérémie Assous, entre dans la danse. Il adresse une correspondance officielle à son confrère pour demander « la restitution immédiate et sans conditions ».

Entre les deux parties, le ton monte rapidement. M<sup>e</sup> Pierrat s'offusque : la confidentialité des échanges n'a pas été respectée. « Dans la mesure où votre courriel a été adressé directement à mes clients, et notamment à Mme Chovin, qui n'est pas avocate, celui-ci n'est pas couvert par la confidentialité », rétorque M<sup>e</sup> Assous.

Les échanges virent à l'aigre : « L'origine frauduleuse de ces pièces [...] ne peut échapper à l'homme de culture passionné d'histoire littéraire que vous êtes », écrit, ironique, Me Assous à son confrère. Le 17 septembre 2020, une « nouvelle et dernière » demande de restitution de ces « biens mal acquis » est envoyée. A défaut, L'avocat explique qu'à défaut il a pour mandat de saisir toute juridiction.

## « Secret des sources »

L'ancien journaliste et son avocat campent sur leurs positions. Le 10 février 2021, les ayants droit déposent une plainte pour recel de vol. Elle se fonde notamment sur l'inventaire dressé par Thibaudat. Rapidement, le parquet de Paris ouvre une enquête. Courant juillet, le critique dramatique se rend dans les bureaux de l'OCBC, à Nanterre. « On a préféré aller remettre les manuscrits chez les policiers, pour que tout soit consigné sur PV [procès-verbal], avance son avocat. Ils ont bien vu notre bonne foi, le fait que Thibaudat n'a jamais rien voulu monnayer, alors vraiment, quel drôle de receleur, non ? »

En vérité, son client fait ce jour-là l'objet d'une convocation. Il le raconte lui-même dans son blog hébergé par Mediapart. Lors de son audition, l'ancien journaliste oppose le « secret des sources » à toutes les questions sur la provenance des manuscrits. « Il n'a jamais protégé une source, il n'a fait que protéger ses complices », rétorque M<sup>e</sup> Assous, qui poursuit :

*« On ne peut en aucun cas invoquer le secret des sources pour conserver un objet volé. En adoptant cette position, il a renoncé à son statut de journaliste au profit de celui de receleur. »*

Certains expliquent l'attitude des ayants droit par leur volonté d'expurger du fonds inédit les éventuels documents à connotation antisémite. *« Pourquoi aujourd'hui je le censurerais alors qu'il y a deux ans j'étais favorable à la publication de ses pamphlets ? »* répond François Gibault. Du côté de Thibaudat et de son avocat, on estime toutefois que le temps joue en leur faveur. Céline tombe dans le domaine public en 2031. *« Il faut vite éditer s'ils veulent toucher des droits, confie une source proche des deux hommes. Et pour vite éditer, il va bien falloir qu'ils s'appuient sur le travail déjà effectué par Thibaudat. »* Comprendre : trouver un accord avec ce dernier. *« Prétendre cela révèle deux caractéristiques du personnage, tance M<sup>e</sup> Jérémie Assous. D'abord, il persiste dans sa tentative d'extorsion et de chantage : soit vous utilisez mon travail et donc vous renoncez à vos plaintes et vous me payez pour leur exploitation, soit vos œuvres tombent dans le domaine public et vous perdez cinq ans de droits d'auteur. Ensuite, sa malhonnêteté n'a d'égale que son incompetence : il lui a fallu quinze ans pour retranscrire ces manuscrits, là où une équipe de spécialistes dirigée par François Gibault mettra six mois à le faire. »* Entre les deux camps, la féerie sera décidément pour une autre fois.

[Vincent Monnier](#)